

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTÉ PLENIER**

**08 novembre 2022 – 14h00**

**Salle Gabriel Marty**

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier	X				
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X		X	XAVIER BIOY	14H- 15h27
A	BASSANO	Marie			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H00
A	GAUDIN	Hélène		X			
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège			X	SÉBASTIEN PELLÉ	14H00
A	NÉLIDOFF	Philippe	X				
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H00
B	BRUGGEMAN	Maryline			X	ROMY SUTRA	14H00
B	CHAZELLE	Alexandre			X	MATTHIEU POUMARÈDE	14H00
B	FABRIES-LECEA	Eugénie	X				
B	GROSCLAUDE	Laurent	X				
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle	X				
B	SUTRA	Romy	X				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			X	CATHERINE GINESTET	14H00
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre	X				
BIATSS							
BIATSS	FROSSARD	Cécile		X			

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire	X			
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire			X	TÉRRENCE TERRIDE 14H00
	PAON Georgia	Suppléante	X			
	CLERC-ESPOSITO Loris	Titulaire		X		
	MIRAN Élisabeth	Suppléant		X		
	MIGAYROU Lou	Titulaire		X		
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante		X		
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire	X			
	MANARD Maxime	Suppléante		X		

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire	X			
	MARTY Marie	Suppléante		X		
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	CORDELIER Antoine	Titulaire			X	LÉA BARIOLET 14H00
	ARAGON Emma	Suppléant		X		
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire	X			
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X			
	TERRIDE Terence	Titulaire	X			
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant		X		

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire		X		
	REGOURG Serge	Suppléante		X		
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire			X	SÉBASTIEN PELLÉ 14H00
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante		X		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire	X			

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présen t	Excusé	Avaient donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	LAURENT GROSCLAUDE	14H00
	VIENNE Boris	Suppléant		X			
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire		X			
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant		X			
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire		X			
	RASTOUL Franck	Suppléant		X			
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire	X				
	RIBES Emeline	Suppléant		X			
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire		X			

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	X
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	X
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne- Laure	Responsable Antenne Montauban	
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	X
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	X
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	X

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 08/11/2022

Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	
Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	

### **Le conseil débute à 14h00.**

Il est donné lecture des procurations.

À titre préliminaire, Monsieur le doyen énonce quelques mots à la fois sur notre activité quotidienne, mais aussi sur l'activité générale. Concernant la réforme et plus précisément le projet École de droit qui a été envoyé à l'ensemble des membres de la communauté. Désormais, nous allons rentrer dans une phase de concertation et d'explication et en ce sens Monsieur le doyen a sollicité les trois sections par le biais de leur Président pour échanger autour du projet. Les sept équipes d'accueil de la Faculté ont été approchées pour aborder de manière plus détaillée le point de vue de la Recherche, mais aussi sur les autres points de vue. Le but est de toucher le plus de collègues possible durant les 2 mois à venir. Dans le même temps, le comité de pilotage de la Réforme met en place des petits groupes de travail. Ces groupes de travail ont pour objectif de travailler sur plusieurs grands aspects, notamment la structuration interne du futur centre de Recherche de l'École de droit et travailler sur la structuration de la gouvernance. Cette question structurelle va se mettre en place sur la base du projet qui va être présenté et expliqué à l'ensemble de la communauté pour obtenir une concertation la plus large possible. Il reste certaines options à choisir, donc ce sera le travail de concertation qui va être mis en place et ce sera le Conseil de Faculté qui viendra in fine statuer sous la forme de statut de la future École de droit au Conseil du 31 janvier 2023. L'objectif est d'atteindre la création de l'École de droit de Toulouse au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En rétro planning, un décret de création au second semestre 2023 et une validation des conseils centraux interne au 1<sup>er</sup> semestre ou au début du second semestre 2023. Ceci en fonction des échéances de l'EPE. À cela, va s'ajouter un groupe de travail de formation qui sera en lien avec la scolarité et les étudiants, à compter du mois de janvier, pour réfléchir avant la prochaine accréditation, à qu'elle pourrait être notre Licence. Cette réflexion a pour objectif de s'interroger sur la manière dont nous formons nos étudiants. Nous allons profiter des rentrées 23-24 et 24-25 pour expérimenter sans modifier la maquette. Tout cela dans le cadre de l'EPE, et toujours dans l'optique de penser cette École de droit, Monsieur le doyen a rencontré les porteurs du projet université numérique pour avoir plus d'information sur ce qui est envisagé de faire ; c'est plutôt globalement rassurant puisqu'il y a deux volets, dont un renouvellement de la FOAD d'une certaine manière. Nous devons avoir des liens fort avec la pédagogie à distance et aussi des liens financiers qui n'existe pas aujourd'hui, cela est entendu par la gouvernance et le service de formation à distance. L'université numérique sera largement une université majoritairement de droit sous réserve de l'évolution de l'EPE. L'université numérique, c'est aussi l'utilisation des outils numériques dans nos cours en présentiels pour repenser la formation.

Autres points plus particuliers, en collaboration avec Monsieur Marcel Marty, nous avons reçu, le 07 novembre 2022, Madame Chantal Arens, la première présidente honoraire de la Cour de cassation. Les étudiants et le public extérieur ont répondu présent et c'était un beau moment.

#### Le rétro planning des événements à venir :

Le 29 novembre 2022, une réunion restreinte à destination des directeurs de Master, pour aborder plusieurs questions, dont l'évaluation des formations et des enseignements, l'accueil des étudiants étrangers en Master, Trouver Mon Master (TMM), également l'alternance très plébiscitée par nos étudiants. Ces éléments seront présentés en binôme, enseignant et administratif, au directeur de Master essentiellement incitatif et informatif. Ces réunions seront renouvelées 1 à 2 fois par an. La question des fiches de postes des directeurs de mentions et de parcours sera abordée.

Le 08 décembre 2022, nous célébrerons le 500<sup>ème</sup> anniversaire de Jacques Cujas. A cette occasion, nous aurons, entre autres, l'inauguration de la statue Cujas qui sera située dans le cloître des Chartreux, en présence de Monsieur le Maire.

Le 14 décembre 2022, nous recevrons Monsieur François Molins, procureur général de la Cour de cassation. Il viendra prononcer une conférence qui sera accessible aux étudiants.

Depuis 3 ans, l'université sélectionne ses étudiants l'entrée en Master. Aujourd'hui, nous avons deux blocs distincts la Licence d'un côté et de l'autre, le Master. Il en résulte que nous avons un calendrier posé par le ministère qui va améliorer le dispositif, avec une plateforme qui schématiquement est équivalente à ce qu'est Parcoursup, mais pour nos licenciés en droit. Elle s'appelle Trouve Mon Master. Le jour de la formation des directeurs de Master, une démonstration sera faite. Les étudiants vont devoir faire au moins 10 choix de mention sur le plan national avec à l'intérieur de ces mentions des sous-vœux par parcours. Potentiellement, cela démultiplie les candidatures pour l'ensemble des Masters. Les demandes sont faites auprès du ministère pour obtenir, des outils d'aide à la décision pour les directeurs de Master. Pour l'heure, il n'y a pas d'algorithme dans la machine conduisant à une sélection des étudiants. Par contre, la phase amont sera simplifiée par la machine. On est conscient des limites du système et les craintes sont connues du ministère. Nous allons progresser ensemble au profit de nos étudiants.

## **1. Adoption des Procès-verbaux des Conseils de Faculté du : 13 septembre 2022**

En l'absence d'observations, les comptes-rendus sont **adoptés, en l'état, à l'unanimité.**

## **2. Renouvellement de la convention avec le Vietnam (SCREI)**

C'est le renouvellement pour les cinq prochaines années d'une convention de coopération entre quatre universités, Toulouse, Lyon, Bordeaux et Ho chi Minh Ville au Vietnam. Ces universités

sont liées par cette convention de Recherche depuis 2012 mais aussi sur un Master droit international et comparé des affaires. C'est une diplomation française et il y a une sélection de dix étudiants à l'entrée du Master 1 dans chaque université française et le Master 2 se déroule à Ho Chi Minh Ville. Les cours ont lieu le soir et cela permet de pouvoir faire le stage dans des cabinets d'audit d'avocat en journée. Un taux d'insertion excellent parfois sur place. 250 étudiants ont été diplômés dans ce Master.

Proposition de reconduire la convention à l'identique.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

### 3. Scolarité

#### 3 – A Licence Stéphanie Porcario :

##### ▪ **Date butoir pour les arrivées tardives**

Cela concerne les étudiants étrangers qui ont été acceptés chez nous, mais qui n'ont pas encore de visa. Ils sont en demande d'attestation d'arrivée tardive générée par la scolarité générale. Celles-ci, parfois, sont trop tardives, pénalisant ces étudiants. Il apparaît essentiel de fixer une date limite qui correspondrait au début des TD.

Dans l'intérêt des étudiants et aussi dans l'intérêt de l'organisation, il semble cohérent de fixer une date butoir.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

##### ▪ **Limitation du nombre de redoublements en Licence**

Le contexte, c'est d'arriver à voter cette question-là au mois de décembre 2022.

Jusqu'à présent, il n'existe pas de limitation du nombre de redoublement possible en Licence. Concrètement, nous arrivons dans une situation où nous avons des étudiants qui sont des « grands redoublants ». Premier aspect, ce sont des étudiants qui sont en souffrance chez nous. Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de les repérer et ainsi nous n'avons aucun moyen de les aider, de les réorienter à trouver une voie. Deuxième aspect, ces étudiants fantômes sont un certain nombre et ils ne viennent pas dans les groupes de TD, ni en CM. Il en est résulté qu'on peut limiter le nombre de redoublement mais par contre, il faut trouver un moyen de les aider avec le service du SUIO-IP pour définir les difficultés et pourquoi pas les réorienter. Au cours de leur Licence, les étudiants peuvent être boursier durant 5 ans. Au prochain Conseil, il sera proposé de limiter le nombre d'inscriptions à cinq années, mais en définissant une alerte dès un triplement au moment de l'inscription. Celle-ci n'est plus automatique et elle suppose un entretien avec le SUIO-IP pour aider l'étudiant à faire un bilan là-dessus.

Il y a une réflexion à avoir concernant les étudiants qui butent en 3<sup>ème</sup> année. La question est de savoir si on les accompagne d'une manière ou d'une autre, ou bien, Monsieur le doyen reste réservé sur cette option, la règle du jeu sera

connue de tous et on les laisse partir en comptant sur le fait que l'orientation menée par le SUIO-IP a bien fonctionné et que le choix, de rester là appartient à l'étudiant.

L'objectif ce n'est pas de limiter à cinq ans secs, mais aider les étudiants à trouver leur voie en mettant en place un certain nombre de dispositifs d'accompagnement des étudiants.

Parmi les mesures mises en place en L1, celle du tutorat en bibliothèque est un beau succès. L'enjeu du semestre prochain, sur les questions de la formation, il peut être envisagé de mettre en place un tutorat généralisé.

Quelques chiffres : en L1, c'est 30% de réussite sur 2000 étudiants. Environ 300 étudiants qui sont là depuis plus de 6 ans sur toute la Licence et environ 200 étudiants triplent la L1.

Des visites actives sont proposés par le SUIOIP, le SIMMPS et les scolarités.

Mettre en place des rendez-vous collectifs ou individuels. L'objectif, c'est qu'il s'en sorte.

On reviendra sur cette question en décembre pour prendre une décision.

### 3 - B FCV2A : Projet DU DGEMC, Messieurs Gérard Jazottes et Adrien Blazy

Nous commençons par une très bonne nouvelle, la formation à distance a obtenu la certification de Qualiopi. Les travaux ont été menés avec les chefs de projet, Carole Croc et Adrien Blazy, depuis juin 2021. Cela va permettre de faciliter l'accès au champ mutualisé de la formation professionnelle et également permettre une meilleure visibilité auprès des partenaires.

Par ailleurs, concernant l'offre de formation 2022-2023, des modifications des volumes horaires sont faites dans le DU Expertise sociale en administration et liquidation des entreprises en difficulté, au total, réduction du volume horaire qui passe de 115h à 108h pour enlever les doublons de certaines interventions et dans le DU Personnes vulnérables, en parcours complémentaire du M2 droit des personnes et de la famille en FI, il y a une modification de la durée de l'épreuve écrite dans le cadre de la première session : 3h et non 5h.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

### 3 – C DU contrôle export et sanctions économiques, Messieurs Laurent Grosclaude et Pascale Gaudillère

Ce DU co-créé avec Airbus, répond à une complexité de la maîtrise des règles complexes d'exportations qui est devenue un enjeu de première importance pour beaucoup d'entreprises exportatrices de toutes tailles. Les règles sont extrêmement techniques avec des sources diverses et avec à la clé, si les entreprises ne respectent pas les règles, des sanctions pénales, perte de marché, mais aussi financières impactant ainsi l'activité économique de celle-ci. Le public cible, c'est des apprenants en formation continue. Le volume d'heure de formation est de 85 heures d'enseignements, un module

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 08/11/2022

introductif de géostratégie, et une répartition des cours de moitié export-contrôle et de moitié sanctions. Puis un projet tuteuré qui servira à l'évaluation des étudiants. L'accueil des étudiants chez Airbus, les vendredis dans ses locaux pour une partie de la formation et un cabinet d'avocat spécialisé en sanction économique à Paris accueillera également les étudiants.

Les débouchés professionnels sont aujourd'hui très importants dans ce secteur.

La FCV2A portera cette formation qui sera rattachée au Master DJCE.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

#### **4. Demande de financement**

- Demande de subvention de 5278 € depuis l'enveloppe du Master droit des affaires vers l'association du Master secteur financier pour financer le transport des 29 étudiants lors de deux séjours de formations pédagogiques à Paris, du 22 au 28 janvier 2023 et du 26 au 31 mars 2023. Ce voyage a pour but de pourvoir l'insertion professionnelle des étudiants lors de rencontre avec des grandes institutions et entreprises françaises.

**Le financement est adopté à l'unanimité.**

- Demande de subvention de 3400 € depuis l'enveloppe du Master droit de la santé vers l'association du Master droit de la santé pour combler le reliquat qui doit être engagé d'ici fin novembre dû à de nombreux projets passés (24H du droit de la santé, téléthon, rencontre des professionnels du secteur de la santé et biens d'autres, réalisation d'un court-métrage de sensibilisation et promotion de la santé sur le campus).

**Le financement est adopté à l'unanimité.**

- Demande de subvention de 5000 € depuis l'enveloppe du Master 2 droit du patrimoine parcours type ingénierie du patrimoine vers l'association ingénierie du patrimoine pour financer plusieurs actions pédagogiques ; cérémonie de clôture de la semaine de la fédération nationale droit du patrimoine, Colloques, séminaires.

**Le financement est adopté à l'unanimité.**

#### **4. Évaluation des enseignements et des formations (Sébastien Pellé / Mme Pinel)**

Un plan en plusieurs étapes va être déployé prochainement pour mettre en place des dispositifs d'évaluation des formations au niveau Licence, au niveau Master. Puis, mise en place ultérieur du dispositif d'évaluation des enseignements à tous les niveaux de formation pour ne pas mélanger les différents dispositifs. Certaines composantes se sont déjà saisi de la gestion des



évaluations de façon autonome au regard de leurs exigences et de leurs contraintes dont le droit ne fait pas partie. Aujourd'hui, il faut mettre en place des procédures d'évaluation parce que c'est une obligation réglementaire et ceux avant la prochaine évaluation HCERES. Il faudrait en faire un vrai outil de pilotage de nos formations au service de l'amélioration des formations que nous proposons. Un groupe de travail composé des doyens des composantes, droit et science politique, AES et informatique, la Vice-présidente de la CFVU, le directeur de la DES et la responsable de l'appui aux missions de la DES, s'est réuni en septembre dernier. Les principes généraux suivants sont soumis à la discussion ; l'évaluation de la formation Licence sera faite en L3 au début du S6, pour éviter l'empilement des dispositifs sous le format d'une enquête dématérialisée, en distanciel avec une ouverture de l'enquête sur deux semaines, la période sera définie par la composante. Pour l'efficacité du dispositif, un représentant présentera le dispositif aux étudiants au début du semestre 6 pour valoriser, informer et susciter l'adhésion. L'enquête, les relances, compilation des données seront gérées par Madame Pinel à la DES en fonction du calendrier choisi par les différentes composantes. La présentation et la discussion des résultats obtenus lors de ces évaluations se dérouleront en conseil de perfectionnement en présence des représentant étudiants.

Le questionnaire se découpe en quatre parties ; informations générales de la Licence, organisation de la formation et pédagogie, accompagnement et appréciation globale de la formation. Dans la rubrique « accompagnement », une question spécifique aux personnes en situation de handicap sera rajoutée pour éventuellement détecter les étudiants ne bénéficient pas d'accompagnement et améliorer ce point.

Ce questionnaire nous engage sur une démarche de qualité. Les réponses apportées aux attentes des étudiants seront essentielles.

Concernant le calendrier des masters, une première réunion de concertation avec les responsables de master aura lieu le 29 novembre pour discuter, auditer et ainsi pour s'inspirer des bonnes pratiques déjà réalisées avec certains. L'objectif serait qu'à la fin du semestre prochain, un questionnaire à destination des étudiants de master soit proposé avec des variantes. Pendant cette période, le chantier de la réflexion de l'évaluation des enseignements sera lancé pour le mettre en œuvre à la rentrée 2023-2024.

## 5. Questions diverses

Néant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 27.**